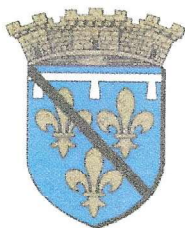


MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

**Délibération du Conseil Municipal
N°2020-29
Création d'un sentier de randonnée
entre Villar d'Arène et La Grave via le
hameau de Puy Golèfre**

Séance du : Vendredi 10 juillet 2020

Date de convocation : Lundi 6 juillet 2020

L'an deux mil vingt et le dix, à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre PIC.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Michel PIQUEMAL, Roland JACOB, Anthony SIONNET, Stéphane FERRIER, Hervé GILBERT, Alain FAUST, Nathalie FERRIER

Pouvoirs de : Sylvie MATHON à Philippe SIONNET

Absents : Per ONOL LANG

Secrétaire de séance : Philippe SIONNET

Les communes de La Grave et de Villar d'Arène souhaitent réaliser un itinéraire reliant Villar d'Arène à la Grave par l'alpage de Puy Golèfre.

Cet itinéraire pourra être emprunté par tous : randonneur, vététiste, chasseur, promeneur avec son chien...

Cet itinéraire, permettra de rejoindre Villar d'Arène et/ou la Grave sans emprunter le tunnel des « Ardoisières », dangereux pour les deux roues.

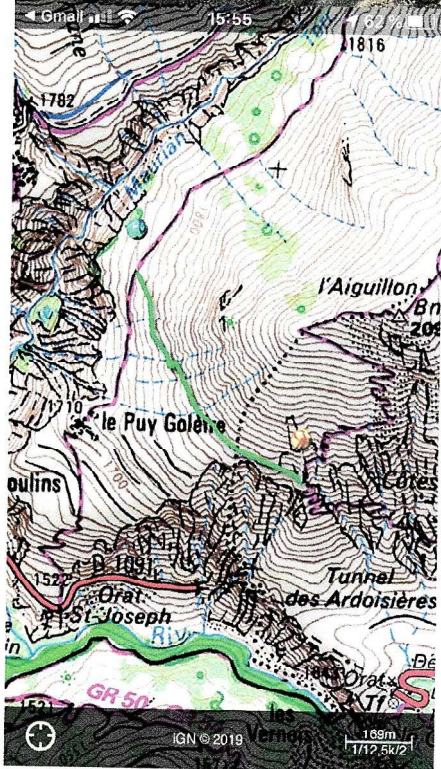
Ce sentier permettra aux randonneurs, accompagnés de leur chien de se promener entre les deux villages ce qui n'est pas permis rive gauche de la Romanche par le cœur du Parc National des Ecrins.

Il s'agira de créer un nouvel itinéraire, sur 800 mètres de long et 40 centimètres de large qui rejoindra le sentier existant allant de la RD1091 (entre les deux tunnels) au hameau de Valfroide.

Par une réunion sur le terrain qui a eu lieu le 29/04/2020, l'Association Foncière Pastorale a été consultée sur ce projet et y est favorable. Ce projet ne pénalisera pas le fonctionnement de l'alpage de Puy Golèfre.

L'association des chasseurs a été consultée sur ce projet lors de cette même réunion et y est favorable. Le projet ne vient pas impacter l'activité de chasse.

Les propriétaires des terrains traversés par ce nouveau sentier ont été consultés par un courrier envoyé le 12 mai 2020. Aucun des propriétaires ne s'est manifesté contre le projet.



Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- Le projet

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal :

- Donne son accord concernant la réalisation de ce projet

Pour extrait certifié conforme,
Fait à La Grave,
Le 10 juillet 2020,

Le Maire, Monsieur Jean-Pierre PIC